



Bordereau de promesse Taxe d'apprentissage 2023



Participez activement à la formation des ingénieurs de Télécom Paris, première grande école française d'ingénieurs du numérique, classée dans le Top 5 des grandes écoles françaises d'ingénieurs

La formation d'un ingénieur nécessite des ressources importantes. En versant votre taxe d'apprentissage à Télécom Paris, vous lui donnerez les moyens de poursuivre son évolution et de maintenir son niveau d'excellence pour la formation des meilleurs ingénieurs du numérique.

Votre Entreprise

Nom

Adresse

CP..... Ville.....

N° Siret

Nom et Prénom du contact

Téléphone Courriel.....

Montant du versement à Télécom Paris Euros

(Ce montant sera recouvré par l'URSSAF en mai 2023 selon les nouvelles modalités, avant reversement à Télécom Paris via la Caisse des Dépôts et sa plate-forme SOLTEA).

Nouvelle procédure de collecte du solde de la Taxe d'Apprentissage 2023

En 2023, c'est l'Urssaf qui prélève directement le montant du solde de la Taxe d'Apprentissage aux entreprises via la DSN. Puis c'est la Caisse des dépôts et Consignations qui verse les montants aux établissements bénéficiaires.

Les entreprises communiquent leurs intentions de versements en se connectant à la plateforme Soltéa.

Modalité de versement

En désignant Télécom Paris sur la plateforme Soltéa comme bénéficiaire de votre Taxe.

Informations importantes pour le fléchage de Télécom Paris sur Soltéa :

- **Télécom Paris - 19 place Marguerite Perey, CS 20031, 91123 Palaiseau Cedex**
- **Numéro de Siret : 180 092 025 00162**
- **Code UAI : 0912407X**

Attention : ce formulaire ne peut remplacer l'instruction d'affectation à communiquer à la Caisse des Dépôts.

Nous vous remercions pour votre soutien à Télécom Paris.

Accès à la plateforme Soltéa par les entreprises : **25 Mai au 7 Septembre 2023**

Contact: taxe@telecom-paris.fr